RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget général

Budget annexe Environnement

Budget annexe SCOT – Ingénierie

Budget annexe Programmes LEADER - FISAC

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Contexte général

- Un environnement économique et social en demi-teinte avec une reprise économique forte, une amélioration du marché du travail mais l'impact de la crise sanitaire (COVID 19) et le contexte international lié à la guerre en Ukraine

- Une croissance nationale attendue de 4 % et un taux d'inflation de 1,5 % mais une flambée des prix de l'énergie

- La loi de finances 2022 :

  - La poursuite du Plan de relance de l'Etat 2021 – 2022 associant les collectivités : nombreuses mesures en faveur de la limitation de la production de déchets, la rénovation énergétique des bâtiments publics, la cohésion territoriale...

  - Transferts financiers de l'Etat aux collectivités stables

  - La redéfinition des indicateurs de richesse : potentiel financier élargi et réduction du périmètre de l'effort fiscal

- La réforme de la TGAP: 45 € / tonne au lieu de 37 € / tonne en 2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

le SYTEC

- La prise en compte des contraintes qui pèsent sur les EPCI et les communes membres, conséquences de la crise sanitaire

- Le passage à la simplification du geste de tri

- des enjeux incontournables et des responsabilités fortes en matière de gestion et de traitement des déchets dont leur réduction à la source et leur valorisation

Concilier :

- Maîtrise des dépenses de gestion
- Stabilité des contributions des EPCI
- Responsabilité environnementale
- Proximité de services pour l'habitant
- Investissements d'avenir

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Général

en section de fonctionnement

Des dépenses contenues :

- les charges à caractère général au niveau de 2021, malgré l'évolution du taux d'inflation
- les charges de personnels en hausse limitée au glissement vieillesse technicité, à la prime d'inflation et à des revalorisations salariales réglementaires
- les autres charges de gestion courante stables
- les intérêts de la dette stationnaires
- la dotation aux amortissements en hausse très limitée liée aux investissements réalisés en 2021

Des recettes sans changement :

- **les participations des EPCI et des communes membres restent identiques à 2021**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Général

en section d'investissement

Des dépenses d'équipement très limitées :

- Un standard téléphonique et des postes de téléphone en numérique

un remboursement stable de la dette en capital, avec un encours au 1er janvier de 8 322,38 €

des recettes d'équilibre :

- la dotation aux amortissements qui couvre le remboursement de la dette en capital et autofinance les dépenses à réaliser

RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Général

des orientations budgétaires à débattre

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Maintenir, le niveau des contributions des intercommunalités et des communes rattachées à celui de 2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe Environnement

des contraintes fortes, des obligations de résultat

des politiques de protection de l'environnement et des populations renforcées :

- La réduction des déchets à la source
- La simplification du geste de tri avec le passage à l'extension des consignes de tri
- Le recyclage et la valorisation des déchets
- La limitation des tonnages de déchets enfouis

l'impact sur les activités de gestion des déchets du SYTEC :

- Des financements et des soutiens de nos partenaires réorientés (ADEME et CITEO)
- Le montant de la TGAP à acquitter en augmentation significative
- L'extension du casier d'enfouissement n°3
- Une politique de prévention de sensibilisation et d'information renforcée

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe Environnement

pour mémoire : les tonnages enfouis

			CODEC					
(données exprimées en tonnes)	**2010**	**2015** Année référence	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Ordures Ménagères	13 625	11 635	11 569	11 267	11 630	10 894	10 733,99	10 940,29
Refus de tri	388	368	427	442	508	549	638,12	672,86
Refus de crible / broyat	487	/	856	1 887	732	723	654,88	964,40
Encombrants	1 457	2 921	2 638	2 617	2 811	2 840	2 851,40	3 643,24
DIB	1 076	2 057	1 167	1 048	969	776	936,98	1 192,96
Déchets spéciaux (amiante + boue NC)							18,52	
TOTAL enfouis assujettis à la TGAP	**17 033**	**16 981**	**16 657**	**17 261**	**16 650**	**15 782**	**15 833,89**	**17 413,75**
Gravats	1 101	200	178	136	2 036	1 575	3 125,54	2 529

Les gravats sont exclus des tonnages enfouis, en permettant le recouvrement des alvéoles. Leurs tonnages ne sont donc pas assujettis à la TGAP, soit 17 413,75 tonnes enfouies et assujetties à la TGAP en 2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe Environnement

en section de fonctionnement

Des dépenses à maîtriser nécessairement

- Les charges à caractère général constantes impactées par l'inflation et l'augmentation du coût des énergies, la simplification du geste de tri et la hausse de la TGAP
- Les charges de personnels limitées à l'évolution du glissement vieillesse technicité, la prime d'inflation et des revalorisations salariales réglementaires. La fin des emplois aidés et le reclassement d'agents à partir du 1er octobre 2022
- Les intérêts de la dette en baisse
- La dotation aux amortissements en baisse

Des recettes marquées par la hausse de la TGAP :

- **Les contributions des EPCI et des communes rattachées stables et les mises en décharge lourdement impactées par la hausse de la TGAP**
- L'évolution significative des prix de reprise des matériaux dont le papier et le carton
- Le maintien du soutien financier CITEO avec la simplification du geste de tri

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe Environnement

l'article 24 de la loi de finances 2019 :

- une hausse crantée à partir de 2020
- une progression significative à partir de 2021 jusqu'en 2025
- applicable aux installation valorisant le biogaz

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
B – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz	Tonne	24	25	37	45	52	59	65

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe Environnement

En dépenses de la section de d'investissement

Les dépenses d'équipement :

- Travaux réalisation du Casier n°3 et réhabilitation des bassins de lixiviats
- Système de vidéo-surveillance numérique
- Etude préalable à la mise en place de la tarification incitative
- Etude de solutions techniques à la gestion des biodéchets
- Etude de faisabilité d'une unité de pré-traitement et de valorisation des ordures ménagères
- Des dépenses d'équipement courant limitées : équipements informatiques, matériel et outillage, réhausse du casier, réseau de biogaz...

Un remboursement de la dette en capital en baisse, avec un encours au 1er janvier de 3 073 673,19 €

La reprise des subventions d'investissement (amortissement) en fin de cycle

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe Environnement

En recettes de la section de d'investissement

- La sollicitation de DETR 2022, pour l'étude de faisabilité de l'unité de pré-traitement et de valorisation des ordures ménagères
- La sollicitation de subventions de l'ADEME pour les études «Tarification incitative » et « Biodéchets »
- La DETR 2020 et 2021, figurant en restes à réaliser, attribuée pour les travaux de réalisation du Casier n°3
- Une part d'autofinancement de ces travaux par le SYTEC
- Un emprunt d'équilibre
- L'amortissement des biens en baisse

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe Environnement

EVOLUTIONS STRUCTURELLES A ECHEANCE 2025 : sans impact des projets

une dette au profil vieillissant

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ENCOURS DE DETTE au 1er janvier en €	5 003 666	4 117 787	3 392 219	3 073 673	2 524 229	2 012 666	1 620 711

une annuité de la dette en baisse dès 2019

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ANNUITES DE LA DETTE en €	1 035 620	832 821	676 806	610 955	583 750	451 636	372 734

une dotation aux amortissements en baisse dès 2019

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation aux amortissements en €	924 176	600 770	549 048	586 850	567 066	503 209	448 390

une TGAP en hausse inexorable (tonnages 2019 enfouis = 15 782) *l'augmentation des tonnages constatée en 2021 impacte de plus de 60 000 € !*

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP en € base tonnages enfouis 2019	378 768	394 550	583 934	710 190	820 664	931 138	1 025 830

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe Environnement

des orientations budgétaires à débattre

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Assurer le nettoyage des lagunages dans le cadre d'un plan pluriannuel
- **Maintenir le niveau des contributions des intercommunalités et des communes rattachées à celui de 2021**
- Contenir l'évolution des mises en décharge au regard de la hausse de la TGAP avec la réduction des déchets à la source, le renforcement du recyclage des déchets valorisables et une forte diminution des refus de tri
- Passer à l'extension des consignes de tri à tous les emballages y compris plastiques
- Réaliser les travaux du Casier n°3 et de réhabilitation des bassins de lixiviats
- Equiper le site d'un système vidéo numérique
- Réaliser les études « Tarification incitative », « Gestion des biodéchets » et de « faisabilité d'une unité de pré-traitement et de valorisation des ordures ménagères »
- Solliciter les subventions de fonctionnement et d'investissement ainsi que les soutiens financiers de l'ensemble des partenaires du SYTEC pour la réalisation de ses missions et de ses investissements
- Souscrire des emprunts dans la limite des crédits budgétaires ouverts

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe SCOT Ingénierie

en section de fonctionnement

Des dépenses évoluant en fonction de l'avancement des démarches engagées

- les charges à caractère général maîtrisées en volume malgré l'augmentation du taux d'inflation
- les charges de personnels en baisse
- les intérêts de la dette en faible augmentation
- la dotation aux amortissements : 1ère année d'amortissement des frais d'élaboration du SCOT et de l'ABT Saisons 1 et 2

Des recettes stables

- **les participations de Saint Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté sans évolution**
- les subventions de fonctionnement attendues des partenaires du SYTEC dans le cadre de l'échéancier arrêté
- la poursuite du défraiement des Certificats d'Economies d'Energies dans la cadre de la convention de partenariat conclue avec CertiNergy

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe SCOT Ingénierie

Pour mémoire : l'échéancier des subventions de fonctionnement

Organisme financeur	objet	Arrêté d'attribution	Perçu en 2016	Perçu en 2017	Perçu en 2018	Perçu en 2019	Perçu en 2020	Perçu en 2021	Solde dû
Etat DGD nationale	SCOT	**136 200 €**	45 400,00	48 850,00		43 000,00			
Etat DGD locale	SCOT	**49 803 €**	26 750,00	7 211,00	15 841,72				
DREAL *régularisation 2021 + 13 758 €*	*ABT Saison 1*	***13 758 €***						*13 758,00*	
Agence France Biodiversité *Régularisation 2021 + 34 208 €*	*ABT Saison 2*	***34 208 €***						*34 208,00*	
FEDER *dont Régularisation 2021 + 36 400 €*	ABT Saison 3	***130 016 €***				44 199,20	46 000,00		*36 400,00*
ADEME	TEPOS 1	**83 000 €**			23 773,33	23 834,66	33 052,40		
ADEME	TEPOS 2	**80 000 €**							80 000,00
ADEME	COT ENR	**120 000 €**					60 000,00		60 000,00
	TOTAL	**646 985 €**	**72 150,00**	**56 061,00**	**39 615,05**	**111 033,86**	**139 052,40**	**47 966,00**	**176 400,00**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe SCOT Ingénierie

en section d'investissement

Des dépenses d'ingénierie pour l'aménagement et le développement durables, et la transition énergétique :

- Evaluation en continu du SCOT Est Cantal
- Finalisation de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale Saison 3
- Observatoire du Bâti Vacant
- Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Est Cantal
- Poursuite du Contrat d'Objectifs Territorial Energies Renouvelables
- Dispositif Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE)

Un remboursement de la dette en capital en augmentation, avec un encours au 1er janvier de 399 280,08 €

RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe SCOT Ingénierie

en section d’investissement

des recettes à consolider :

- la dotation aux amortissements en augmentation qui suit le profil de la dette
- les subventions d’investissement des partenaires du SYTEC dans le cadre de l’échéancier arrêté

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Budget Annexe SCOT Ingénierie

Pour mémoire : l'échéancier des subventions d'investissement

Organisme financeur	objet	Arrêté d'attribution	Perçu en 2016	Perçu en 2017	Perçu en 2018	Perçu en 2019	Perçu en 2020	Perçu en 2021	R à R
DREAL ***dont régularisation 2021 80 000 € - 13 758 €***	ABT Saison 1	***66 242 €***		24 000,00	24 000,00	32 000,00		*-13 758,00*	
Agence de l'Eau Adour Garonne	ABT Saison 1	**8 855 €**					8 855,00		
Agence France Biodiversité ***dont Régularisation 2021 140 000 € - 34 208 €***	ABT Saison 2	***105 792 €***		42 000,00		42 000,00	56 000,00	*-34 208,00*	
FEDER ***dont Régularisation 2021 130 000 € - 36 400 €***	ABT Saison 3	***93 600 €***						*-36 400,00*	93 600,00
FNADT	PTDD	**78 000 €**		42 484,80	13 833,23	21 681,97			
LEADER	PTDD	**50 000 €**				50 000,00			
CD15	SCOT	**14 666 €**			5 080,00		6 236,00		3 350,00
Agence de l'Eau Adour Garonne	SCOT	**2 299 €**					2 299,00		
ADEME	TEPOS 1	**7 000 €**			1 973,00				
ADEME	COT ENR	**13 493 €**				16 191,00			
DETR	PCAET	**13 413 €**							13 413,00
DETR	Observatoire du Logement Vacant	**15 000 €**							15 000,00
	TOTAL	**468 360 €**	**0,00**	**108 484,80**	**44 886,23**	**161 872,97**	**73 390,00**	**-84 366,00**	**96 950,00**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe SCOT Ingénierie

Des orientations budgétaires à débattre

Evaluation en continu du SCOT Est Cantal

Finalisation de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale

- L'ABT 3 complète l'ABT Saisons 1 et 2, d'octobre 2019 à juin 2022
- Financé par le FEDER

Observatoire du Bâti Vacant

- Financé par la DSIL 2021 et une subvention ANAH allouée fin 2021

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- pour définir des objectifs, arrêter un programme d'actions et un dispositif d'évaluation pour atténuer le changement climatique
- Piloté par le SYTEC en collaboration avec Saint Flour Communauté et Hautes Terres Communauté

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

budget annexe SCOT Ingénierie

Et encore...

Le Contrat d'Objectifs Territorial Energies Renouvelables (COT ENR) :

- Financer des projets d'installations collectives d'énergies renouvelables thermiques
- Accord – cadre partenarial et une convention d'animation entre le SYTEC et l'ADEME
- Des conventions de financement entre le SYTEC et les porteurs de projets

Le dispositif Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE)

- Accompagner les collectivités du territoire pour la réalisation d'études techniques et la maîtrise d'œuvre d'opérations de rénovation énergétique
- Dans le cadre du « décret tertiaire »
- En collaboration étroite avec Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe Programmes LEADER - FISAC

Le portage du Groupe d'Action Locale du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et du Comité de Programmation LEADER

- L'animation du programme LEADER
- L'accompagnement et l'instruction des dossiers des porteurs de projets privés et publics
- Un budget limité à la section de fonctionnement
- Des charges de gestion courante constantes
- Couvertes par une enveloppe LEADER dédiée et le solde de liquidation de l'Association du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, dissoute

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Annexe Programmes LEADER - FISAC

des orientations budgétaires à débattre

- Animer et accompagner les porteurs de projets pour consommer l'ensemble de l'enveloppe LEADER 2014 – 2020

- Animer et accompagner les porteurs de projets dans le cadre de l'enveloppe complémentaire 2021 – 2022 du Programme LEADER

- Préparer la programmation LEADER 2023 - 2027